

---

## RAPPORT ANNUEL 2014

---

*«Il est important que les rapports entre l’Eglise et les cantons se poursuivent de manière paisible. Leur richesse réside dans une collaboration spécifique ainsi que dans la présupposition que les valeurs de l’Evangile imprègnent la vie de la société et les décisions des citoyens.»  
(Le pape François aux évêques suisses)*

## Introduction

Parmi les sujets traités en 2014 par la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ), plusieurs ont des liens directs avec sa mission première et les services qu'elle assure à ses membres, à l'Eglise et à la collectivité en général:

- Les recommandations émises par la Conférence centrale à propos du très controversé «Vade-mecum» traitent de la conception que les corporations de droit public ecclésiastique nourrissent d'elles-mêmes et de la collaboration de ces dernières avec les évêques.
- Le concept de communication et la nouvelle identité visuelle adoptés par la Conférence centrale aideront celle-ci à se profiler plus que jamais en tant que communauté ecclésiale solidaire ayant de l'impact, que garante d'une plus-value et, enfin, qu'interlocutrice valable.
- Dans le cadre des débats concernant le nouveau contrat du cofinancement et le futur aménagement de la coopération en la matière, la Conférence centrale dialogue désormais sur pied d'égalité avec la Conférence des évêques suisses, même s'il est clair que la définition des priorités pastorales appartient aux évêques.
- Dans le contexte des mesures de réorganisation fondamentales touchant les domaines de la formation et du travail médiatique au sein de l'Eglise, la Conférence centrale a joué un rôle moteur. Son secrétariat général, en charge de l'Administration des projets AdC/RKZ, a assumé des responsabilités étendues au niveau du management de ces deux projets.

*«Nous avons quelque chose à offrir! Au travers de l'action que nous menons et des informations que nous diffusons, nous voulons mettre en évidence que la Conférence centrale, en tant qu'organisme faîtière des corporations catholiques, répond à un besoin, qu'elle est nécessaire et, surtout, qu'elle est utile à l'Eglise et à nos membres.»*

*Hans Wüst, président de la Conférence centrale*

Ces quatre points forts des activités de la Conférence centrale en 2014 laissent transparaître que, comparativement aux années précédentes, cette dernière a été appelée à arrêter un nombre particulièrement grand de décisions de principe durant l'exercice écoulé. Certaines ont été synonymes de point final mis provisoirement à des projets de réorganisation entrepris parfois de longue date, tandis que d'autres ont représenté des étapes intermédiaires importantes dans des développements qui sont encore en cours.

### **Assemblées plénières de Bâle, Coire et Zurich**

Les assemblées plénières de mars, juin et novembre 2014 constituent trois repères jalonnant les exercices de la Conférence centrale. Deux délégués par organisation ecclésiastiques cantonale y participent, soit une cinquantaine de personnes. C'est à eux que la présidence et les commissions de la Conférence centrale, ainsi que les organismes du cofinancement soumettent les décisions importantes à prendre. Par ailleurs, ces représentants des cantons traitent également des affaires ordinaires propres à toute association, à savoir la désignation des membres des organes, le vote du budget, l'adoption des comptes et du rapport annuels, etc.

La soirée précédant l'assemblée plénière statutaire du samedi est assimilable à une rencontre à but de formation continue ou à un forum de discussion. Occasionnellement, le temps à disposition est aussi utilisé pour une visite guidée ou une manifestation culturelle.

#### ***Le financement de l'Eglise dans le «Coin des trois pays»***

Tel était le titre du sujet de réflexion proposé pour la rencontre organisée la veille de l'assemblée plénière tenue à Bâle. Dans ce cadre, trois formes très différentes de financement ecclésial ont été présentées, soit celles en vigueur dans le canton de Bâle-Ville, en Allemagne et en France. Non seulement les fondements juridiques de ces systèmes mais encore la nature des fonds dont dispose l'Eglise diffèrent profondément d'un pays à l'autre. Toutefois, les trois orateurs invités ont mis en évidence un dénominateur commun aux modes de financement décrits, à savoir le défaut de nuances des clichés véhiculés à leur propos:

- En France, malgré les principes de la «séparation» de l'Eglise et de l'Etat et de la «laïcité», les pouvoirs publics allouent des subsides pour l'entretien des bâtiments ecclésiaux (dont un grand nombre est la propriété de l'Etat). Ils pourvoient également au financement de l'aumônerie au sein d'établissements étatiques, telles les prisons.
- Le droit public ecclésiastique allemand ne consacre pas un système dualiste. Celui-ci est à qualifier plutôt de «manteau de droit étatique recouvrant le noyau central qu'est l'institution ecclésiale». Au travers des conseils fiscaux diocésains, dont les membres sont élus partiellement par les communautés ecclésiastiques, les laïcs exercent une coresponsabilité en matière financière.
- Quant au financement de l'Eglise à Bâle-Ville, il oblige également à mettre un bémol à l'affirmation selon laquelle, dans notre pays, la perception des impôts ecclésiastiques est assurée par les communes ecclésiastiques. Dans ce canton, c'est la corporation ecclésiastique de Bâle-Ville qui accomplit cette tâche.

#### ***Développements dans le domaine de la catéchèse***

La veille de l'assemblée plénière de juin, les délégués ont visité la cathédrale de Coire récemment rénovée ainsi que les fouilles de l'église Saint-Etienne. Ensuite, ils ont assisté à un exposé du prof. Christian Cebulj (Haute Ecole de théologie de Coire) sur un concept de catéchèse axée sur l'histoire familiale et dont la caractéristique est de poser non seulement la question du genre de familles l'Eglise a besoin mais aussi celle du type d'Eglise dont les familles ont besoin.

#### ***Développement de la Conférence centrale: positionnement, objectifs et mesures***

C'est à la poursuite du développement de la Conférence centrale qu'a été consacrée la réflexion au programme la veille de la dernière assemblée plénière de l'année à Zurich. Iwan Rickenbacher, politologue et spécialiste de la communication de réputation nationale, a souligné dans un

bref exposé que la Conférence centrale est «bien davantage qu'un service d'encaissement de contributions pour financer des œuvres de l'Eglise».

Il a recommandé à la Conférence centrale, dans le cadre de la mise en place de sa collaboration avec la Conférence des évêques, «de développer en matière de dialogue et de règlement des

divergences une nouvelle culture fondée sur le respect mutuel. Susciter l'impression d'une Eglise coupée en deux est inutile et dangereux»

*«La Conférence centrale et ses membres sont des lieux où des hommes et de femmes de confession catholique vivent un engagement chrétien. Parallèlement, la Conférence centrale est un centre de compétence important pour les questions touchant les rapports entre l'Eglise et l'Etat et une communauté solidaire.»*

*Iwan Rickenbacher, politologue et spécialiste de la communication*

Pour ce qui est du financement des tâches pastorales, la Conférence centrale devrait «en matière de définition de critères de financement, de controlling des investissements et de transparence du reporting, ambitionner de compter au nombre des meilleures dans les cercles des organisations sans but lucratif».

S'agissant de la composition de ses organes et l'organisation de son travail, l'objectif premier doit être celui d'ouvrir de «nouveaux champs de coopération».

Enfin, face à l'extérieur et au monde médiatique actuel, la Conférence centrale aura besoin de «supports d'identification». Iwan Rickenbacher a achevé ses propos par une citation du pape François selon laquelle «chaque chrétien, chacun de nous, est appelé à accueillir la Parole de Dieu, à accueillir Jésus en soi et à l'apporter à tous», tirant la conclusion que c'est à cette exhortation que nous devons mesurer notre action.

Dans la discussion qui a suivi, les quatre préoccupations ci-dessous ont été plus particulièrement évoquées:

- Le souhait que la Conférence centrale veuille bien soutenir les organisations ecclésiastiques cantonales au niveau de leur dialogue avec les diocèses dont elles relèvent. Car le niveau diocésain est souvent plus important dans la mesure où de nombreuses décisions de la CES ne lient pas les évêchés.
- La nécessité que le positionnement socio-politique de la Conférence centrale fasse l'objet d'un débat plus approfondi: doit-elle intervenir davantage dans les débats publics? Si oui, sur quel sujet et sous quelle forme?
- La priorité qu'il y a lieu de continuer à accorder aux questions de financement.
- Le point de savoir si les 2,8 postes de travail du secrétariat général ne sont pas déjà quasi insuffisants pour assumer les tâches actuelles.-

### Vade-mecum: il s'agit de se compléter et de se soutenir mutuellement

Le «Vade-mecum», un document émettant des recommandations sur la manière dont l'Eglise est appelée à collaborer avec les corporations de droit public ecclésiastique, a été publié dans le courant de l'été 2013. Sitôt après, la Conférence centrale a émis une prise position sur la manière dont ce texte a vu le jour et a été diffusé. En 2014, l'assemblée plénière a adopté des recommandations de fond à son propos

C'est en des termes critiques que la Conférence centrale s'est exprimée à propos de la tendance générale du Vade-mecum à vouloir réduire la mission des corporations à la perception de moyens financiers. Elle affirme qu'il leur appartient aussi de se prononcer sur l'utilisation faite des fonds dans la mesure où cela relève également de leurs responsabilités financières.

Mais il est plus important encore que les membres des corporations qui financent cet «édifice constitué de pierres vivantes» qu'est l'Eglise prennent aussi une part active à sa construction permanente et y demeurent aux côtés des ministres ordonnés et les collaborateurs ecclésiastiques.

Il est affirmé expressément que le partenariat réclamé ne saurait être confondu avec l'idée que la hiérarchie ecclésiastique et les organismes de droit public ecclésiastique jouiraient des mêmes droits. Au contraire, il s'agit d'interpréter les différences existant entre les tâches et compétences respectives non pas dans le sens d'une hiérarchisation de ces dernières, mais d'une complémentarité.

*Le rôle des corporations et de leurs organes ne saurait être limité à celui de «sponsors» qui mettraient des fonds à disposition de la direction de l'Eglise. Elles portent au contraire la responsabilité globale de la fixation de l'importance des impôts ecclésiastiques à percevoir et de l'affectation ciblée des recettes fiscales. En tant que corporations autogérées des baptisés, elles se prononcent sur la manière de créer, dans les limites de leur compétences, les meilleures conditions possibles au déroulement de la vie de l'Eglise locale dont les membres des corporations sont eux-mêmes les fidèles et envers laquelle ces derniers, en tant que laïcs, assument une «responsabilité propre» (Vatican II, Lumen Gentium 37).*

*Recommandations de la Conférence centrale à propos du Vade-mecum*

### **Cofinancement: la concentration des forces se concrétise**

Comme chaque année, les délégués à la Conférence centrale ont été appelés à se prononcer sur les propositions émises par les organismes du cofinancement en matière de subventionnement des tâches pastorales menées par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. Pour les subsides qui seront versés dans ce but en 2015, la Conférence centrale et l'Action de Carême ont mis à disposition respectivement des montants de 7'335'000 francs et 1'300'000 francs.

On constate avec satisfaction qu'au cours de l'exercice écoulé d'importants projets devant permettre une concentration des forces dès 2015 ont pu être menés à chef:

#### **Trois centres médias régionaux**

Les activités médiatiques accomplies à l'échelon des régions linguistiques seront concentrées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au sein de trois centres médias régionaux placés sous une bannière nationale commune et qui assumeront conjointement de nombreuses tâches.

Le statut-cadre décrit le mandat confié à ces centres médias dans les domaines de l'information, de l'annonce de l'Évangile, du travail de relations publiques et des services. Les contenus journalistiques devront être élaborés sous une forme qui les rendent utilisables pour les divers canaux existants (online, radio, TV, presse écrite, médias sociaux, etc.). Le statut rédactionnel garantit la liberté de presse interne et externe des centres médias ainsi que l'indépendance de

*«Afin d'éviter l'éparpillement des structures des organisations de l'Eglise actives dans les médias, une planification est nécessaire tant à l'échelon national qu'au niveau régional.»*

ces derniers dans la loyauté envers l'Eglise catholique romaine. Il exige de ces centres qu'ils entretiennent des liens de partenariat pour la collaboration œcuménique et la coopération avec le service public et les prestataires privés. Enfin, le respect de la diversité des opinions relève de l'attitude journalistique fondamentale attendue de leur part.

*Plan pastoral de la communication et des médias de l'Eglise catholique en Suisse, 1999*

La Conférence centrale consacra le 10 décembre 2014 un séminaire à cette importante réorganisation. Placée sous le titre «Parce qu'ensemble, on va plus loin», cette rencontre avait pour but d'informer

les chargés de la communication des Eglises cantonales et des diocèses, ainsi que les rédacteurs de bulletins paroissiaux. Dans ce cadre, la parole a été donnée aux futurs directeurs des trois centres médias ainsi qu'aux trois membres de la Conférence des évêques successivement en charge des médias au cours de la période du déroulement du projet, à savoir Mgr Peter Henrici, évêque auxiliaire (au moment du lancement), le Père-Abbé Martin Werlen (durant le développement) et, enfin, Mgr Alain de Raemy, évêque auxiliaire (lors de l'achèvement).

***Deux centres régionaux pour la formation professionnelle en Eglise***

Les offres de formation axées sur l'exercice d'une profession proposées à l'échelon régional ont fait l'objet d'une concentration. Ainsi, un centre de compétence a débuté ses activités en septembre 2014 en Suisse romande tandis qu'un organisme similaire est destiné à ouvrir ses portes à l'automne 2015 en Suisse alémanique. La Conférence des évêques suisses a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'entrée en vigueur d'un règlement d'organisation arrêtant les principes en matière de surveillance et de coordination des offres de formation. L'Action de Carême et la Conférence centrale ont donné au préalable leur approbation à ce document destiné également à assurer la garantie de la qualité et la cohérence des formations mises sur pied au niveau national. De plus, en Suisse alémanique, le travail de «ForModula» sera poursuivi dans ce nouveau cadre.

***Un centre de compétence régional pour la pastorale des jeunes en Suisse alémanique***

Les institutions qui assument des tâches dans le domaine de la pastorale des jeunes en Suisse alémanique exerceront dès le printemps 2015 l'ensemble de leurs activités dans un seul et même lieu. Le but visé est d'exploiter des synergies et d'intensifier les échanges et la collaboration.

## Deux événements importants extérieurs à la Conférence centrale

L'avenir de la Conférence centrale n'est pas déterminé uniquement par ses actes et ses décisions. Il dépend en effet aussi de ce qui se passe autour d'elle, tant au niveau local qu'à l'échelon de l'Eglise universelle.

### **Nette majorité en faveur du maintien de l'impôt ecclésiastique sur les personnes morales**

Dans le canton de Zurich, le 18 mai 2014, plus de 70% des votants se sont exprimés en faveur du maintien de l'assujettissement des personnes morales à l'impôt ecclésiastique. La netteté du résultat prouve que le soutien accordé par la société aux Eglises et la valeur attribuée à leur action pour le bien de la collectivité sont plus grands que ce que l'on peut observer au quotidien.

*Ce résultat est synonyme d'un*

- *OUI à un financement des Eglises leur permettant de se porter de manière totalement désintéressée au secours des plus faibles dans notre société.*
- *OUI aux Eglises qui, aux côtés de l'Etat, de l'économie et d'institutions d'intérêt général, satisfont des besoins sociaux mais aussi contribuent à la formation et à la culture, et, ce faisant, à la cohésion de la société.*
- *OUI aux Eglises qui se dotent d'une organisation de droit public ecclésiastique fondée sur la démocratie et qui confient à leurs membres la responsabilité de l'utilisation des moyens financiers en conformité avec le droit étatique.*

*Extrait du communiqué de la Conférence centrale*



### **Discours encourageant du pape François**

Ce n'est pas tous les jours que le pape ou la Curie romaine s'exprime à propos du droit public ecclésiastique suisse qui constitue une spécificité de la situation de l'Eglise dans notre pays. De plus, il est remarquable que le texte officiel du discours du pape François adressé à nos évêques lors de leur visite ad limina au début décembre 2014 contienne un passage consacré aux relations entre l'Eglise et l'Etat:

*«En outre, il est important que les rapports entre l'Eglise et les cantons se poursuivent de manière paisible. Leur richesse réside dans une collaboration spécifique ainsi que dans la présupposition que les valeurs de l'Evangile imprègnent la vie de la société et les décisions des citoyens. La nature particulière de ces relations a toutefois exigé, cela depuis de nombreuses années, qu'une réflexion soit menée sur la distinction à maintenir entre les fonctions des corporations et celles des structures de l'Eglise catholique. Le Vade-mecum, dont la mise en œuvre concrète est en cours, constitue une nouvelle étape dans ce processus de clarification et d'ajustement des relations. Quand bien même les modalités de l'application varient d'un diocèse à l'autre, un travail mené en commun vous aidera à améliorer votre collaboration avec les institutions cantonales. Si l'Eglise évite de se trouver dans la dépendance d'institutions susceptibles de lui imposer, au travers de moyens matériels, un style de vie peu cohérent avec le Christ qui était pauvre, ses structures laisseront mieux transparaître l'Evangile.»*

*Pape François*

Dans ces considérations du pape, on relèvera plus particulièrement

- l'invitation à *poursuivre de manière paisible* les rapports existants avec les cantons;
- l'insistance sur l'importance que revêtent ces liens pour la manifestation des *valeurs de l'Evangile* dans la société;
- le souhait que la mise en œuvre du Vade-mecum progresse dans le cadre d'un *travail mené en commun*;
- la mise en garde contre des modes de financement et un style de vie qui ne seraient pas *cohérents avec le Christ qui était pauvre*.

Les corporations ecclésiastiques cantonales auront pu voir dans ces déclarations une confirmation de leur travail. En même temps, elles se seront senties tenues de veiller de près à ce que l'utilisation faite des fonds parfois importants dont elles disposent ne soit pas préjudiciable à la crédibilité d'une Eglise marchant dans les pas de Jésus.

## **Perspectives**

Lors de sa dernière assemblée plénière, la Conférence centrale s'est penchée sur la manière d'organiser à l'avenir sa collaboration avec les évêques suisses.

En ce qui concerne l'adoption de règles contraignantes fixant le mode de collaboration à l'échelon institutionnel pour tout ce qui a trait à la position de l'Eglise au sein de la société, les délégués ont pris connaissance avec satisfaction que les évêques suisses étaient eux aussi disposés à se saisir de ce dossier.

La résolution de ces questions et la mise en place de structures dans le cadre desquelles se déroulera la collaboration sur des questions financières et des sujets de fond constituera une des tâches essentielles de la Conférence centrale en 2015.

*«L'exercice d'une responsabilité commune en matière de financement des tâches pastorales au niveau suisse exige un dialogue d'égal à égal, même s'il est clair qu'il appartient à la CES de définir les priorités à cet égard. Seuls des partenaires pris au sérieux sont à même d'atteindre un but commun.*

*Nous ne doutons pas que la CES souhaite aussi s'engager sur cette voie commune.»*

*Hans Wüst, président de la Conférence centrale*

Zurich, le 14 janvier 2014

Hans Wüst, président de la Conférence centrale  
Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale